

PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 FÉVRIER 2019
RÉGULIÈREMENT CONVOQUÉ LE 18 FÉVRIER 2019
AU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTÉLIMAR
SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. FRANCK REYNIER

L'an deux mille dix neuf, le 25 février à 18 h 30,

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le 18 février 2019, s'est réuni au Palais des Congrès de Montélimar, sous la présidence de Monsieur Franck REYNIER.

PRÉSENTS : Mme G. ESPOSITO, M. V. JOVEVSKI, M. P. BEYNET, Mme P. GARY, M. H. ICARD, M. J.P. ZUCHELLO, M. F. CARRERA, M. R. BUREL, M. J.L. ZANON, M. L. MERLE, Mme M.P. PIALLAT, M. J. CHABERT, Mme F. MERLET, M. T. LHUILLIER, Mme L. LE GALL, M. B. ALMORIC, Mme P. BLACHE, M. L. DEVERA, M. J. DUC, Mme F. CAPMAL, M. J.F. FABERT, M. K. OUMEDDOUR, M. D. POIRIER, Mme M. MURAOUR, Mme C. SALVADOR, M. H. LANDAIS, Mme I. MOURIER, M. M. SABAROT, M. C. BOURRY, Mme G. TORTOSA, M. J. FERRERO, Mme F. OBLIQUE, Mme M. PATEL-DUBOURG, Mme M.C. SCHERER, Mme N. ASTIER, Mme A. MONJAL, M. M. BANC, Mme C. COUTARD, M. R. QUANQUIN, M. S. CHASTAN, M. A. CSIKEL, M. J.B. CHARPENEL, M. M. THIVOLLE, Mme D. GRANIER, M. H. ANDEOL, M. Y. LEVEQUE, M. B. DEVILLE, Mme F. QUENARDEL, M. J.J. GARDE, M. J.P. LAVAL.

POUVOIRS : Mme M. DELORME (pouvoir à M. B. ALMORIC) ; Mme M. FIGUET (pouvoir à M. J.P. ZUCHELLO) ; M. B. BOUYSSOU (pouvoir à M. P. BEYNET) ; Mme P. BRUNEL-MAILLET (pouvoir à M. J. DUC) ; Mme C. AUTAJON (pouvoir à Mme F. QUENARDEL) ; M. A.B. ORSET-BUISSON (pouvoir à M. F. REYNIER) ; Melle L. BERGER (pouvoir à M. C. BOURRY) ; M. S. MORIN (pouvoir à M. M. SABAROT) ; M. M. LANDOUZY (pouvoir à Mme M.C. SCHERER) ; M. J. MATTI (pouvoir à M. R. QUANQUIN) ; Mme A. MAZET (pouvoir à M. S. CHASTAN) ; Mme A. BIRET (pouvoir à M. A. CSIKEL) ; Mme V. ARNAVON (pouvoir à Mme F. MERLET) ; Mme F. DUVERGER (pouvoir à M. Y. LEVEQUE) ; M. H. FAUQUÉ (pouvoir à Mme C. COUTARD) ; Mme J. FAURE (pouvoir à M. B. DEVILLE) ; M. G. TRIBOULET (pouvoir à M. J.J. GARDE).

EXCUSÉ : M. Y. COURBIS.

ABSENTS : M. R. ROSELLO, Mme N. PROST.

Secrétaire de séance : M. V. JOVEVSKI.

Monsieur le Président soumet à l'approbation du Conseil le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2018.

M. Maurice SABAROT :

« Bonjour à toutes et à tous. Je n'ai pas eu de réponse à certaines questions concernant la délibération 5.1 sur le pétanquodrome de Saint-Gervais. J'aimerais donc renouveler mes questions. »

Monsieur le Président :

« Je vais rappeler ce qu'est le compte rendu d'une réunion. C'est la trace écrite de ce qui s'est dit lors d'une réunion. Ce ne sont ni un complément d'information ni de nouveaux sujets qui arrivent. C'est pour cela que je vous ai demandé si vous aviez des remarques sur la rédaction du compte rendu. Est-il conforme à ce que nous nous sommes dit lors de cette réunion ? Cependant, si des réponses n'ont pas été apportées lors de celle-ci, elles ne peuvent évidemment pas se trouver dans le compte rendu. »

M. Maurice SABAROT :

« D'accord, je ne peux donc pas poser mes questions ? »

Monsieur le Président :

« Il y a des questions diverses et des moments pour cela. Cependant, le compte rendu de la séance précédente retrace ce qui s'y est dit. »

M. Maurice SABAROT :

« D'accord. Je vous écrirai donc, Monsieur le Président. »

Monsieur le Président :

« Merci, Monsieur Le Conseiller communautaire. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1.1 - DÉTERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS - ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS

Rapporteur : Franck REYNIER

En vertu de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) « (...)Le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents (...) ».

Le Conseil communautaire de Montélimar-Agglomération étant composé de 71 membres, il est proposé de fixer le nombre de Vice-Présidents à 15.
Aussi convient-il d'élire deux nouveaux Vice-Présidents.

Les Vice-Présidents sont automatiquement membres du Bureau de la Communauté d'Agglomération et sont élus dans les mêmes conditions que ces derniers, à savoir : en application de l'article L.2122-4 du CGCT transposable par l'effet de l'article L.5211-2 dudit code, à la majorité absolue des membres de l'organe délibérant au scrutin secret et selon un mode de scrutin uninominal par renvoi de l'article L.2122-7 du CGCT.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Il est proposé au Conseil communautaire :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-4, L.2122-7, L.5211-2 et L.5211-10,

Après avoir entendu l'exposé précédent,
Après en avoir délibéré,

DE FIXER le nombre de Vice-Présidents à quinze (15),

DE PROCEDER à l'élection des quatorzième et quinzième Vice-Présidents,

DE CHARGER Monsieur le Président ou son représentant par délégation de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission.

Monsieur le Président :

« Pour le 14^{ème} Vice-Président, il est proposé la candidature de Fermi CARRERA et pour le 15^{ème} Vice-Président, il est proposé la candidature de Jean-Frédéric FABERT, tous deux ayant la délégation de l'urbanisme. Avez-vous des questions ? »

Mme Catherine COUTARD :

« Nous laisserons faire, pour la dernière année du mandat, les choses comme vous le souhaitez, la question n'est pas là. Nous nous abstiendrons sur la gestion de vos équipes. Une remarque que j'espère, M. FABERT et M. CARRERA ne prendront pas mal, mais vous auriez pu profiter de ce renouvellement du bureau pour renforcer la part féminine de votre exécutif. Ce n'est visiblement pas le cas. Je constate, vous n'y êtes pour rien. On ne peut pas avoir toutes les qualités ! Cependant, cela aurait été l'occasion de montrer que nous ne nous satisfaisions pas d'un constat que M. CHASTAN avait soulevé au dernier Conseil communautaire et qui était, ô combien, juste. En effet, l'exécutif est dramatiquement masculin, même s'il est rattrapé par la qualité de ces dames. »

Monsieur le Président :

« "Fortement" serait peut-être mieux que "dramatiquement". »

Mme Catherine COUTARD :

« Pour moi, c'est "dramatiquement", je le confirme. »

M. Maurice SABAROT :

« Il me semble que le sport est très important. Nous nous targuons tous que le sport soit une discipline incontournable dans une agglomération ou dans une ville ou n'importe où et qu'il intègre des valeurs. Je suis surpris qu'à l'Agglomération, il n'y ait pas un Vice-Président au sport. »

Monsieur le Président :

« Il y en a un, bien entendu ! Je vais rappeler le principe du fonctionnement d'une collectivité puisqu'apparemment, vous ne le savez pas. Dans un exécutif, comme dans une mairie par exemple, des adjoints sont élus. De la même manière au niveau d'une agglomération, des Vice-Présidents sont élus et ensuite, le Président de l'exécutif, le Maire pour une ville et le Président pour une agglomération, donne des délégations. Une fois que les Vice-Présidents seront élus, il me reviendra de prendre des arrêtés de délégation que j'indiquerai à l'issue du vote puisque c'est cette assemblée qui choisira et déterminera s'il y a élections des 14^e et 15^e Vice-Présidents. Il y aura ensuite une répartition des délégations entre les différents Vice-Présidents et les membres du bureau et, bien évidemment, le sport fera partie des délégations qui seront attribuées à un Vice-Président.

Le Conseil communautaire :

DÉCIDE, de fixer le nombre de Vice-Présidents à quinze (15),

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ (2 VOTES CONTRE : Mme A. BIRET [pouvoir à M. A. CSIKEL], M. A. CSIKEL ; 6 ABSTENTIONS : M. J. MATTI [pouvoir à M. R. QUANQUIN], Mme C. COUTARD, M. R. QUANQUIN, M. S. CHASTAN, Mme A. MAZET [pouvoir à M. S. CHASTAN], M. H. FAUQUÉ [pouvoir à Mme C. COUTARD].

Mme Nicole ASTIER :

« Monsieur le Président, avant le vote, j'ai besoin d'une petite précision. N'est-il pas possible de se présenter en tant que Vice-Président, vous en désignez deux d'office ? »

Monsieur le Président :

« Effectivement, j'ai oublié de demander. Y a-t-il d'autres candidats ? »

M. Maurice SABAROT :

« Maurice SABAROT pour le sport. »

Monsieur le Président :

« Cela fait plaisir, vous écoutez lorsque je vous explique les choses ! On n'est pas Vice-Président pour une délégation, mais on est Vice-Président pour ensuite recevoir au sein d'une majorité, d'un exécutif, une délégation pour travailler dans le sens de la politique proposée par cet exécutif. J'entends donc votre candidature et je suis surpris, mais ravi, d'apprendre que vous souhaitez travailler à mes côtés dans l'exécutif que je préside. »

Le Conseil communautaire :

PROCÈDE à l'élection, au scrutin secret, du quatorzième Vice-Président, qui donne les résultats suivants :

Nombre de votants (présents + pouvoirs)	68
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	68
Nombre de bulletins nuls et blancs	5
Suffrages exprimés	63
Majorité absolue	32
CARRERA Fermi	50
soit en %	79 %
SABAROT Maurice	5
soit en %	8 %
ARNAVON Valérie	8
soit en %	13 %

dont il résulte que Monsieur Fermi CARRERA est élu quatorzième (14ème) Vice-Président,

M. Fermi CARRERA :

« Merci. Je souhaiterais bien évidemment remercier l'ensemble des personnes qui ont participé de manière favorable ou pas à mon élection. Je m'acquitterai au mieux de la tâche et des délégations qui me seront attribuées. Merci beaucoup. »

Monsieur le Président :

« Merci, Fermi.

Nous allons procéder à l'élection du 15ème Vice-Président. Au nom de l'exécutif, je propose la candidature de Jean-Frédéric FABERT. Y a-t-il d'autres candidats ? Maurice SABAROT. »

PROCÈDE à l'élection, au scrutin secret, du quinzième Vice-Président, qui donne les résultats suivants :

Nombre de votants (présents + pouvoirs)	68
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	68
Nombre de bulletins nuls et blancs	2
Suffrages exprimés	66
Majorité absolue	34
FABERT Jean-Frédéric	52
soit en %	79 %
SABAROT Maurice	12
soit en %	18 %
ARNAVON Valérie	2
soit en %	3 %

dont il résulte que Monsieur Jean-Frédéric FABERT est élu quinzième (15ème) Vice-Président, Monsieur le Président :

*« Je vais vous demander à tous les deux, Fermi et Jean-Fred, de nous rejoindre.
Pour votre information, Fermi CARRERA continuera à exercer les délégations de l'habitat, du logement, de l'urbanisme sur le secteur hors Montélimar dans le cadre du PLUI. Jean-Frédéric FABERT aura la charge de l'urbanisme sur Montélimar dans le cadre du PLUI, la politique de la ville et le SCoT. Hervé ANDÉOL, en plus des finances, aura la délégation des sports. Voici les délégations, les arrêtés, que je prendrai. Mes chers collègues, merci pour votre confiance. »*

1.2 - DÉTERMINATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU

Rapporteur : Franck REYNIER

En vertu de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) « *Le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres. (...)* ».

Au vu de la délibération portant à 15 le nombre de Vice-Présidents et de l'élection subséquente, il est proposé de définir la composition du Bureau à 29 membres ainsi répartis :

- le Président, membre de droit,
- les quinze (15) Vice-Présidents, automatiquement membres,
- treize (13) autres membres.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-4, L.2122-7, L.5211-2 et L.5211-10,

Après avoir entendu l'exposé précédent,
Après en avoir délibéré,

DE FIXER à treize (13) le nombre des « autres membres » du Bureau,

DE CHARGER Monsieur le Président ou son représentant par délégation de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication.

Mme Catherine COUTARD :

« *Ma question concerne les délégations telles que vous les avez rapidement brossées puisque nous n'avons pas à nous prononcer dessus. Ai-je bien compris que M. CARRERA n'avait pas délégation sur le SCoT ?* »

Monsieur le Président :

« *C'est-à-dire qu'effectivement, nous leur avons réparti et c'est Jean-Frédéric FABERT qui l'a.* »

Mme Catherine COUTARD :

« *Sans commentaire !* »

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ (2 VOTES CONTRE : Mme A. BIRET [pouvoir à M. A. CSIKEL], M. A. CSIKEL ; 9 ABSTENTIONS : M. M. SABAROT, M. S. MORIN [pouvoir à M. M. SABAROT], Mme N. ASTIER, M. J. MATTI [pouvoir à M. R. QUANQUIN], Mme C. COUTARD, M. R. QUANQUIN, M. S. CHASTAN, Mme A. MAZET [pouvoir à M. S. CHASTAN], M. H. FAUQUÉ [pouvoir à Mme C. COUTARD].

1.3 - REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE MONTÉLIMAR-AGGLOMÉRATION AUX CONSEILS D'ADMINISTRATION DU COLLÈGE ALAIN BORNE ET DU COLLÈGE MARGUERITE DURAS ET AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT MONTÉLIMAR-AGGLOMÉRATION HABITAT

Rapporteur : Franck REYNIER

Par délibérations n° 1.27 du 30 mars 2015 et n° 1.15 du 14 décembre 2015, le Conseil communautaire avait désigné M. Karim OUMEDDOUR, Vice-Président de l'Agglomération, comme représentant de Montélimar-Agglomération au sein des Conseils d'Administration du Collège Alain Borne et du Collège Marguerite Duras.

Par ailleurs, par délibération n° 6.2 du 19 décembre 2016, le Conseil communautaire avait choisi M. Karim OUMEDDOUR comme l'un des représentants de notre assemblée délibérante au sein du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat Montélimar-Agglomération Habitat.

Dans la mesure où celui-ci a souhaité démissionner de ses fonctions de Vice-Président et ainsi se désolidariser de la gouvernance de notre EPCI, il est proposé aujourd'hui de procéder à la désignation d'un autre représentant de Montélimar-Agglomération aux Conseils d'administration du Collège Alain Borne et du Collège Marguerite Duras ainsi qu'au Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat Montélimar-Agglomération Habitat.

Il est donc demandé au Conseil Communautaire :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-1 et L.5211-9,
Vu le décret n° 2014-1236 du 24 octobre 2014,
Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles R.421-14 et R.421-16,

Après avoir entendu l'exposé précédent,
Après en avoir délibéré,

DE DÉSIGNER M. André-Bernard ORSET-BUISSON pour siéger aux Conseils d'Administration du Collège Alain Borne et du Collège Marguerite Duras,

DE DÉSIGNER M. Jean-Pierre LAVAL pour siéger au Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat Montélimar-Agglomération Habitat.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ (12 ABSTENTIONS : M. K. OUMEDDOUR, M. M. SABAROT, M. S. MORIN [pouvoir à M. M. SABAROT], Mme N. ASTIER, M. J. MATTI [pouvoir à M. R. QUANQUIN], Mme C. COUTARD, M. R. QUANQUIN, M. S. CHASTAN, Mme A. MAZET [pouvoir à M. S. CHASTAN], Mme A. BIRET [pouvoir à M. A. CSIKEL], M. A. CSIKEL, M. H. FAUQUÉ [pouvoir à Mme C. COUTARD].

1.4 - DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2019 - BUDGET GÉNÉRAL ET BUDGETS ANNEXES

M. Hervé ANDEOL :

« Avant de présenter le dossier, je voudrais intervenir à propos des attaques que j'ai subies, et surtout ma commune, concernant les remarques de M. SABAROT en lui précisant que nous n'avons pas besoin sur notre commune d'une bibliothèque, car nous en avons déjà une depuis trois ans et que nous l'avons financée ; que nous n'avons pas besoin d'un gymnase, car il y a une structure sur Cléon d'Andran financée par nos deniers et par l'ex CCPM ; que notre salle des fêtes correspond aux attentes des usagers et après enquête, je peux vous affirmer qu'elle satisfait l'ensemble des utilisateurs habitant ma commune ; que nous n'avons pas besoin d'une maison de la danse, car mes administrés ne m'ont jamais demandé un tel bâtiment !

De quel droit, M. SABAROT, vous permettez-vous de faire de tels commentaires sur les structures de la commune que je représente aujourd'hui ?

Je voudrais ensuite remercier Karim OUMEDDOUR pour tout le travail qu'il a fait concernant le dossier du pétanquodrome sur la commune et sur le territoire de l'ex CCPM.

Il faut savoir que la Communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans, comptant seulement 9 900 habitants, vient de construire le même boulo-drome sur la commune de Fabras comptant 401 habitants. Notre projet n'est donc pas disproportionné par rapport à notre territoire, 650 licenciés dans l'agglomération de Montélimar, 300 en Ardèche. »

M. Maurice SABAROT :

« Je peux, peut-être, répondre ? »

M. Hervé ANDÉOL :

« Vous pouvez demander la parole. »

M. Maurice SABAROT :

« Je demande la parole. Tout à l'heure, j'ai posé une question qui m'a été refusée. »

Monsieur le Président :

« Pourquoi une question vous a-t-elle été refusée ? Je ne comprends pas. »

M. Maurice SABAROT :

« Vous avez refusé que je débattre. »

Monsieur le Président :

« Non. M. SABAROT, vous pouvez vous exprimer, mais vous n'êtes pas obligé de dire des choses fausses.

Lors de la validation du compte rendu, j'ai soumis aux voix sa rédaction et je vous ai dit que ce n'était pas le moment pour relancer un débat sur ce qui existait. »

M. Maurice SABAROT :

« Très bien, donc là, le moment est venu. »

Monsieur le Président :

« Oui, mais je ne peux pas vous laisser dire que je ne vous laisse pas la parole, que je ne laisse pas parler les conseillers qui ne sont pas de la majorité et tout un tas de choses que je peux lire dans la presse. Je ne suis pas d'accord avec vous et moi aussi, j'ai le droit de ne pas être d'accord avec vous et je le revendique ! »

M. Maurice SABAROT :

« Par les temps qui courent, les élus ont le droit de s'exprimer lorsque nous voyons ce qui se passe dans la rue. »

Monsieur le Président :

« C'est vrai. D'ailleurs, nous aurons l'occasion d'en parler par rapport à l'attitude du comité local de La République En Marche qui prend des initiatives pour organiser des débats au Palais des Congrès et qui communique avant d'avoir les réservations.

Je vous rappelle qu'effectivement les élus sont présents sur nos territoires et que dans une ville telle que Montélimar, il revient au Maire, c'est ce que le Gouvernement a demandé, d'organiser les débats. J'ai donc décidé à Montélimar et j'ai proposé que l'ensemble de celles et ceux qui voudraient réaliser des débats auraient une mise à disposition de la salle Saint-Martin qui est un local communal.

Il ne revient pas à un parti politique ou à un comité de décider ce qui se passe sur une commune. On demande et ensuite les exécutifs mettent en œuvre en fonction de leur légitimité et des pouvoirs qu'ils sont en droit d'exercer. Par rapport à tout cela, ce n'est pas vous, M. SABAROT, qui décidez où vous organisez des réunions. Vous demandez. Il y a un règlement qui s'applique pour La République En Marche comme pour le Parti communiste, comme pour tous les citoyens qui le souhaiteraient.

Dans notre pays, il n'y a pas de privilèges, M. SABAROT, et ce n'est pas parce que vous avez récemment pris une carte auprès de La République En Marche que cela vous donne des prérogatives ou des pouvoirs supplémentaires. Je vous laisse poser votre question. »

Mme Nicole ASTIER :

« Nous aimerions porter à la connaissance de l'ensemble des membres du Conseil d'agglomération le refus de Montélimar-Agglomération de louer pour le Grand Débat national au comité local et départemental de La République En Marche le Palais des Congrès le mardi 26 février 2019.

Pour rétablir les faits, nous avons effectivement réservé la salle Saint-Martin pour le dimanche 3 mars, mais devant la faible capacité de la salle et donc inévitablement pour des raisons de sécurité, nous nous sommes rabattus sur le Palais des Congrès pour le 3 mars. Cette date étant déjà réservée, la date du mardi 26 février nous a été proposée. Dans la foulée, nous avons averti Mme la Sous-Préfète, la police nationale et les services de sécurité. Nous avons imprimé des tracts et autres.

M. SABAROT vous en a averti le 4 février lors du Conseil municipal. Ce n'est que le 16 février que vous avez refusé le Palais des Congrès à La République En Marche, ce qui doit être unique en France dans le cadre de ce Grand Débat. Plus de 10 jours pour une réaction de votre part !

Nous aimerions en connaître les raisons, sachant que c'est Maurice SABAROT qui s'est occupé de ces démarches et qui connaît bien les rouages et réservations de salles sur l'agglomération et qui est parfaitement au fait de la réglementation. Quelle est votre réponse, Monsieur le Président ? »

Monsieur le Président :

« Je vous l'ai déjà donnée, je vais vous la redire. Un grand débat national a été mis en œuvre et souhaité et soutenu par le Gouvernement. Il a été demandé aux Maires de mettre en place les modalités d'organisation de ce grand débat.

Dès la cérémonie des vœux à la Ville de Montélimar, j'ai pris position et indiqué qu'un local serait mis à disposition pour toutes celles et ceux qui allaient s'inscrire sur le site du Grand Débat et qui en feraient la demande. J'ai précisé que la salle Saint-Martin serait mise gracieusement à disposition à celles et ceux qui souhaitaient contribuer à ce Grand Débat.

Je vous redis, il n'y a pas de privilège ou de prérogative de quelque parti politique que ce soit ou de quelque organisation que ce soit. Ce n'est pas à La République En Marche d'aller demander à la Sous-Préfète de disposer d'une salle alors qu'il revient au Maire de le faire. Ce n'est pas à La République En Marche de demander à la police nationale d'organiser une mise en sécurité ou pas. Il en revient, et c'est légitime, c'est dans ses attributions, au Maire de le faire. Je l'ai fait. J'ai fixé un règlement qui est le même pour tout le monde, M. SABAROT.

Quand vous me dites que la capacité sera trop faible à Saint-Martin, j'attends de voir. Votre collègue, Karim OUMEDDOUR, qui est lui aussi adhérent à La République En Marche, a organisé la semaine dernière, je crois, une réunion. Je ne pense pas que les capacités maximales aient été atteintes lors de cette réunion. Je laisse votre enthousiasme vous laisser imaginer que vous allez remplir le Palais des Congrès.

Je pense que ce Grand Débat sera aussi l'occasion de dire tout le mécontentement qui est celui d'un grand nombre de Français qui n'adhèrent pas à la politique menée par le Président de la République et par son gouvernement et qu'il ne revient pas à un parti politique de décider sur une commune. Dans les revendications et parmi celles que je porte moi-même, le mépris des corps intermédiaires par le Président de la République, par le Gouvernement et par le parti La République En Marche est notoire. Il revient à chacun de pouvoir exercer les fonctions et les missions pour lesquelles il a été élu. Il revient à un Maire d'organiser, de gérer les équipements de sa commune. Il revient à un Président d'agglomération, avec son exécutif, de le faire au niveau d'une agglomération.

J'ai pris la décision, M. SABAROT, et elle appartient à cet exécutif, de ne pas mettre à disposition des locaux intercommunaux et il revenait légitimement à chaque commune d'organiser ses propres débats.

Lorsque le Maire de Marsanne a décidé d'organiser des débats, il l'a fait dans une salle communale et c'est bien normal. J'estime qu'à Montélimar, cela doit se réaliser également dans une salle communale.

Il ne vous revient donc pas, Mesdames et Messieurs les représentants de La République En Marche, d'imposer. Vous pouvez poser des questions. Vous l'avez fait. Nous avons apporté des réponses. Elles ont été négatives par rapport à votre demande, mais il y a eu des propositions pour que vous organisiez votre débat dans la salle Saint-Martin. Les services de la ville et mon directeur de cabinet sont en contact avec les représentants de La République En Marche.

Apparemment, je faisais part d'une autre réunion, vous avez déjà des difficultés à vous mettre d'accord et à vous entendre entre vous. Ne venez donc pas rejeter la responsabilité sur le Maire et sa municipalité.

Les conditions d'organisation du Grand Débat ont été remplies et je souhaite que toutes celles et ceux qui organisent des débats puissent le faire dans les conditions les meilleures possible et que nos concitoyens aillent s'exprimer pour faire part de leur mécontentement, pour beaucoup, de la politique qui est conduite actuellement. »

M. Maurice SABAROT :

« Lorsque vous avez rencontré Emmanuel MACRON, vous ne lui avez pas tenu les mêmes propos. »

Monsieur le Président :

« Je suis libre de mes propos, M. SABAROT. »

M. Maurice SABAROT :

« Il faut avoir le même son de cloche de chaque côté. »

Monsieur le Président :

« Puisque vous n'y étiez pas, qu'ai-je pu raconter à M. MACRON ? »

M. Maurice SABAROT :

« J'ai regardé le compte rendu des journaux et j'ai eu quelques échos. Il y a quand même un rapprochement entre le parti de Laurent EYNARD et La République En Marche pour trouver des accords pour les élections.

Vous pensez qu'avec de tels propos vis-à-vis de La République En Marche, vous pouvez mener des négociations avec Laurent EYNARD pour l'investiture. Bonne chance, Monsieur le Président ! »

Monsieur le Président :

« Cela a l'air effectivement de vous préoccuper fortement et je peux le comprendre.

Le jour de la venue du Président de la République dans la Drôme, celui-ci a invité certaines personnes dont je faisais partie. J'ai donc pu lui exprimer et lui dire mon inquiétude par rapport au manque et de considération et de représentation des corps intermédiaires et je l'ai redit ce soir. Les journalistes présents pourront vous confirmer que mon intervention allait dans ce sens.

Par rapport à cela, M. SABAROT, je vous laisse avoir une vision militante et partisane orientée et qui surtout vous isole. Dans votre attitude et dans ce que vous faites, je remarque que vous continuez à vous isoler, à vous affronter systématiquement à celles et ceux qui veulent construire.

Dans un territoire comme le nôtre, sur une ville ou sur une agglomération, je pense que notre responsabilité est de rassembler celles et ceux qui peuvent et qui doivent travailler ensemble. Nous le faisons, en tout cas nous, dans cet état d'esprit et je remarque que c'est très compliqué. C'est peut-être le Nouveau Monde ou la nouveauté ou votre manque d'expérience au niveau de cette majorité qui rencontre de graves difficultés, mais je ne vous laisserai pas dans cette assemblée amener un débat partisan et je vous laisse face à vos contradictions et votre isolement. »

M. Maurice SABAROT :

« Et moi, je vous laisse à vos propos. »

Monsieur le Président :

« J'ai toujours assumé mes propos. Je ne vous ai pas attendu, M. SABBAROT. Merci ! »

Mme Nicole ASTIER :

« Ce qui nous choque, Monsieur le Président, ce sont les délais, plus de 10 jours pour nous répondre.

À la Sécurité sociale, lorsque l'on fait une demande et que l'on n'obtient pas de réponse immédiate, c'est acquis. Avec vous, nous avons pensé qu'il en était de même. Nous avons donc imprimé nos tracts et commencé nos démarches. 10 jours, c'est énorme pour répondre. »

Monsieur le Président :

« Mme ASTIER, je ne suis pas responsable de votre incompétence. Lorsque l'on n'est pas incompétent, on attend d'avoir confirmation de la réservation d'une salle et ensuite on imprime. Alors, c'est peut-être votre inexpérience ! »

M. Maurice SABAROT :

« Je crois qu'il vaut mieux en rester là. »

Monsieur le Président :

« Non, je ne pense pas que nous en resterons là, M. SABAROT. J'aurais l'occasion assez régulièrement et souvent de parler de votre inorganisation et de votre défaut de souci de rassembler et de porter des politiques publiques au niveau local. C'est effectivement une grande difficulté pour l'ensemble des représentants sur Montélimar. »

Mme Nicole ASTIER :

« En tous les cas, nous vous invitons au Grand Débat de demain. »

Monsieur le Président :

« Je vous rappelle que c'est le Maire de la commune qui met en œuvre et qui autorise. Vous êtes très gentille, Mme ASTIER, mais j'ai vu tout cela. »

M. Vanco JOVEVSKI :

« Pour en revenir au pétanquodrome, il y a un détail important que nous n'avons pas évoqué la dernière fois, c'est le plan de financement. Il est malgré tout important de faire remarquer que si nous obtenons toutes les subventions, notamment les 20 % du CNDS, le projet reviendrait à 40 % du coût final puisque 60 % de subventions sont prévus dans le plan de financement, d'une part, sans compter les 16,44 % que nous récupérons au titre du FCTVA.

Il est important de le rappeler parce que cela pose effectivement des questions sur le montant global du projet évoqué. Tout cela pour vous dire que le projet reviendrait à moins de 500 000 € en coût final pour la collectivité, si mes calculs sont bons.

Deuxième point, la première fois que j'en ai entendu parler, j'ai été un peu interrogatif et à l'époque j'en avais parlé avec Karim. Cependant, je ne connaissais pas le nombre de licenciés, 650 licenciés sur plusieurs associations. C'est un élément que je n'avais pas dans ma réflexion.

Je souhaitais ajouter que si ce projet se concrétise, il répond à une ambition sportive de la collectivité. J'espère que cette ambition se poursuivra avec d'autres structures, sachant que la population augmente de manière significative dans la collectivité ces dernières années. Il faudra donc prendre ce fait en compte par rapport à nos différentes structures.

J'espère que des structures telles que l'Espace Éducatif et Sportif ne sont pas trop petites. Faut-il envisager d'autres gymnases pour la réflexion future ? »

Monsieur le Président :

« Je vous propose de revenir à notre ordre du jour. En effet, quelques sujets sont venus s'y greffer.

Je vais redonner la parole à Hervé ANDEOL pour que nous puissions aborder notre débat d'orientation budgétaire qui fixera les grandes lignes, le cap, pour l'année 2019 et qui nous permettra de voter ensuite le budget de notre collectivité. »

Rapporteur : Hervé ANDEOL

Le débat d'orientation budgétaire est une étape importante et obligatoire du cycle budgétaire annuel des collectivités locales :

- importante, car elle permet de débattre des orientations budgétaires et des engagements pluriannuels envisagés,
- obligatoire, dans les établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus (articles L.2312-1 et L.5211-36 du Code général des collectivités territoriales). Il doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif de l'exercice.

Dans le cadre de l'amélioration de la transparence et de la responsabilité financière des collectivités locales visée par la loi NOTRe parue le 7 août 2015, le DOB évolue avec l'élaboration d'un rapport dont le contenu est plus étoffé et porte sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure de la dette, les dépenses et les effectifs.

En vertu de l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, ce rapport donne lieu à un débat et il est pris acte de celui-ci par une délibération spécifique.

Cette délibération doit faire l'objet d'un vote de l'assemblée délibérante. Par son vote, cette dernière prend non seulement acte de la tenue du débat mais également de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le D.O.B.

Le rapport sur les orientations budgétaires est ensuite transmis aux communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale et mis à la disposition du public.

Le rapport d'orientation budgétaire est donc annexé à la présente délibération.

Il est proposé au Conseil communautaire :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2312-1, L.5211-1, L.5211-9 et L.5211-36,

Après avoir entendu l'exposé précédent,
Après en avoir délibéré,

DE PRENDRE ACTE de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le débat d'orientations budgétaires 2019,

DE PROCÉDER au vote du débat d'orientations budgétaires, sur la base du rapport ci-annexé et précédemment exposé.

Présentation par M. Hervé ANDEOL du diaporama annexé au procès-verbal.

M. Hervé ANDEOL :

« Le débat d'orientation budgétaire est une étape importante et obligatoire du cycle budgétaire annuel des collectivités locales.

Dans le cadre de l'amélioration de la transparence et de la responsabilité financière des collectivités locales, le débat d'orientation budgétaire évolue avec l'élaboration d'un rapport.

Je vais donc vous faire une synthèse du rapport que vous avez tous reçu.

Les orientations indiquées dans ce rapport découlent du projet de territoire établi en concertation avec l'ensemble des 26 communes membres et du bilan mi-mandat effectué le 25 septembre 2017.

Les axes forts définis dans le projet de territoire pour le développement de notre territoire sont les suivants :

- accompagner le développement économique, avec comme priorité, l'accueil de nouvelles entreprises, la création d'emplois et le soutien aux projets ;*
- partager une vision de l'aménagement de notre territoire et le doter de services performants et d'équipements structurants ;*
- valoriser le patrimoine historique, culturel existant ; conduire plusieurs projets d'envergures tels que la requalification du théâtre, celle de la base de loisirs et la rénovation de la halle des Alexis ;*
- vivre et s'épanouir dans un territoire solidaire au service des familles, du vivre-ensemble, de la culture, des sports, des loisirs.*

Pour rappel, ce projet de territoire a été bâti dans un contexte budgétaire contraint par la baisse des dotations de l'Etat, la hausse de la péréquation et le transfert de nouvelles charges par l'Etat (réforme des rythmes scolaires et instruction des permis de construire).

Concernant les perspectives économiques 2019, l'INSEE trace les perspectives économiques suivantes :

-la croissance s'essouffle fin 2018 à cause du ralentissement de l'activité économique chez les principaux partenaires de la France, en particulier l'Allemagne et l'Italie et à cause de la crise des gilets jaunes. Pour l'année à venir, les perspectives ne sont pas meilleures. Sur l'ensemble de l'année, les prévisions de l'Insee ne permettent pas d'espérer une croissance au-delà de 1,3%.

-Le taux de chômage ne devrait reculer que très légèrement, pour passer de 9,1% à 9% de la population active.

-l'inflation devrait baisser compte tenu du ralentissement des prix de l'énergie et du gel annoncé de la fiscalité énergétique. L'hypothèse d'inflation retenue par l'Etat dans l'élaboration de son budget est de 1.4% pour 2019.

-le pouvoir d'achat devrait fortement augmenter compte tenu des mesures de soutien aux gilets jaunes et du recul de l'inflation.

Du côté de la loi de finances 2019, le projet de loi de finances 2019 prévoyait initialement un déficit de 2.9% du PIB soit une hausse de 0.3% par rapport à 2018. Suite au mouvement des gilets jaunes, il a été adopté des mesures d'urgence économiques et sociales. Avec ces mesures, le déficit prévisionnel atteindrait 3,2% en 2019.

Par conséquent, la loi de finances 2019 n'est pas en ligne avec le traité de stabilité et le déficit dépasse la limite européenne de 3%.

Par conséquent, le maintien de l'effort des collectivités locales à la réduction du déficit de l'Etat reste d'actualité.

Sur la période 2014-2017, les collectivités locales ont contribué au redressement des finances publiques par une minoration de la dotation globale de fonctionnement de 11,4 Milliards.

Pour la période 2018-2022, un nouvel effort est demandé à hauteur de 13 Milliards €.

D'autres dispositions auront des conséquences pour notre agglomération comme notamment :

- le maintien du prélèvement du Fonds national de péréquation des ressources en 2019*

-la poursuite du dégrèvement de la taxe d'habitation au profit de « 80% de la population ». : le gouvernement s'est engagé à compenser à l'euro près la perte de recettes des collectivités locales via un mécanisme de dégrèvement au moins jusqu'en 2020. La loi de finances 2019 ne prévoit toujours pas de mécanisme de remplacement

Concernant la situation financière du budget général, hors budget des ordures ménagères, il est à noter que grâce aux efforts de gestion, l'évolution des dépenses est moins forte que celle des recettes et ce malgré le contexte de baisse des dotations de l'Etat et hausse du prélèvement au titre de la péréquation.

Pour rappel le montant cumulé de la contribution au redressement des comptes publics depuis 2014, ponctionné par l'Etat, est de 7.8 millions d'euros

La maîtrise des dépenses permet de dégager, sur la période, une capacité d'autofinancement favorisant le soutien de l'activité économique par l'investissement.

Entre 2015 et 2018, 16,9 millions ont été réalisés sur les 36,6 millions de travaux prévus au projet de territoire.

L'encours de dette a baissé de 4,1 millions. La capacité de désendettement est inférieure au ratio d'alerte de 12 ans.

Concernant les orientations 2019. Afin de pouvoir réaliser les actions et les travaux envisagés dans le projet de territoire, notre agglomération doit poursuivre ses efforts d'optimisation de ses ressources.

Grace à l'effet de l'accroissement de la population, la dotation d'intercommunalité est estimée en légère baisse de 6 000€.

Néanmoins, il convient de préciser que le montant prélevé les années antérieures au titre de la participation au redressement des comptes publics est maintenu en 2019.

Pour notre agglomération, cette ponction est de 2.3 millions d'euros par an.

La dotation de compensation, quant à elle, est écartée de 2.44% soit -103 000 € permettant ainsi de financer la péréquation.

Au global, la baisse cumulée de la DGF depuis 2014 ressort à 8.1 millions d'euros.

Malgré ces contraintes, les taux de fiscalité n'augmenteront pas en 2019 comme prévu lors de l'élaboration du projet de territoire.

Par conséquent, les objectifs d'évolution des dépenses récurrentes fixés dans le projet de territoire restent d'actualité pour l'année 2019 :

- limitation de l'évolution des charges à caractère général à périmètre constant au maximum de 1% ;*
- limitation de l'évolution des charges de personnel à périmètre constant au maximum de 1,5% ;*
- maintien des subventions aux associations au même niveau que celui du budget 2018.*

Ces mesures sont nécessaires pour permettre de continuer à rendre des services de qualité dans les différentes politiques publiques comme notamment :

- la poursuite des missions de la Maison de l'économie et de la Maison de l'agriculture dans l'accompagnement et le soutien des nouvelles implantations comme pour toutes les démarches en faveur de l'activité économique ;

- la poursuite du forum des jobs saisonniers, du forum de l'emploi et du forum dédié à la formation et l'apprentissage ;

- la validation du périmètre du SCOT après des années de difficultés et de blocage. Le Syndicat mixte du SCOT Rhône Provence Baronnies existe désormais. ;

- la poursuite de la plateforme locale de rénovation énergétique lancée en octobre 2017. Ce guichet unique propose des groupements d'artisans aux particuliers ainsi que des diagnostics d'habitat ;

- l'instauration d'un plan Mercredi lié au choix de revenir à la semaine de 4 jours à compter du 1^{er} septembre 2018. Ce dernier offre 580 places sur le territoire aux enfants de 3 à 17 ans ainsi que 1 200 places sur les petites vacances et grandes vacances.

Une programmation culturelle riche sera également proposée avec de nombreux spectacles au Palais des Congrès, l'accueil de grands artistes lors du festival d'été et l'organisation de concerts sur l'ensemble du territoire dans le cadre des Offs.

L'année 2019 sera également une année bien remplie pour le Musée d'art contemporain. En effet, notre généreux donateur Pierre Boncompain a accepté de laisser à disposition ses œuvres exposées jusqu'au mois d'avril avant que la nouvelle exposition ne prenne le relais fin avril.

L'année 2019 sera également une année de travaux importants.

Le projet de territoire prévoit environ 36.6 M€ d'investissements entre 2015 et 2020. Ce niveau d'investissement est essentiel pour le soutien de l'activité économique et la création d'emplois. L'année 2019 permettra d'injecter environ 9.7 M€ de travaux nouveaux dans l'économie locale.

Concernant l'économie, l'agglomération continuera à accompagner les acteurs économiques dans leurs projets d'implantation et de développement.

Dans ce cadre, il a été décidé de lancer la création d'un hôtel d'entreprises sur la zone d'activité de La Coucourde. Ce nouveau bâtiment offrira aux entreprises qui souhaitent s'installer un espace disponible immédiatement, à loyer réduit. L'idée étant bien entendu qu'elles poursuivent leur développement en s'installant sur les parcelles libres de la zone d'activité.

2019 sera également une année d'actions de soutien aux commerces de proximité. Le Fisac rural en faveur du commerce et de l'artisanat, engagé en 2017, a été particulièrement dynamique en 2018 avec 17 entreprises aidées. Parallèlement, notre agglomération s'est portée candidate à un Fisac « centre-ville » lié au programme national « Action Cœur de ville ».

En parallèle de ces actions, la création de la gare TGV Montélimar Provence reste un formidable levier de développement pour tout notre territoire. Cette gare est la garantie de l'accès aux TGV de manière durable pour les usagers de notre agglomération.

Concernant le vivre ensemble, les travaux de la Ludothèque vont débiter dans les prochains mois, et un nouvel établissement moderne, aux normes, agrandi, sera à la disposition du public au cœur du quartier Pracomtal. Ce site sera également le point de départ d'un ludobus que va acquérir l'agglomération et qui permettra à toutes les communes de disposer de ce service.

Les travaux du Kid'o'Châto vont débiter afin de mettre dès que possible ce site à la disposition des enfants et des jeunes. Ce nouvel établissement répondra à un besoin constaté au quotidien. En effet, notre politique périscolaire et d'accueil de loisirs rencontre un succès grandissant, certains sites arrivant même à saturation. Aujourd'hui en effet, plus de 4 300 enfants sont inscrits aux activités périscolaires dans les 33 centres de notre territoire.

Concernant l'aménagement du territoire, le déploiement de la fibre optique s'accroîtra en 2019. Un grand nombre de logements et d'entreprises sont d'ores et déjà éligibles.

La démarche du PLUI va entrer dans sa phase active avec le lancement des premières études et démarches de concertation.

Des crédits seront également consacrés à la poursuite de la mise en œuvre du programme local de l'habitat et à la mise en œuvre du contrat de rivière en lien avec le SMBRJ.

Concernant le patrimoine, les travaux de rénovation du théâtre ont débuté il y a quelques mois. Après la spectaculaire phase de démolition, les travaux de reconstruction et d'extension permettront de donner une nouvelle vie à ce symbole de notre patrimoine.

Les travaux de la base de loisirs se termineront en 2019.

Les études du Boulodrome, à Saint-Gervais sur Roubion seront lancées en 2019. Ce projet affirme la volonté d'agir sur l'ensemble du périmètre de notre agglomération.

Ces dépenses d'investissement seront financées grâce aux efforts d'optimisation des dépenses de fonctionnement mais également par d'autres ressources, c'est-à-dire :

- le fonds de compensation de la TVA ;
- les subventions d'équipement ;
- et l'emprunt.

Concernant les budgets annexes ou assimilés :

Tout d'abord le budget des ordures ménagères. La collecte des déchets ménagers est gérée depuis plus de 20 ans à l'échelle intercommunale. Le traitement est confié au Syndicat des Portes de Provence avec la gestion des bas de quai des déchèteries. L'agglomération gère 5 déchèteries.

Le budget 2019 sera préparé avec les hypothèses suivantes :

- évolution des bases d'imposition de +2% résultant du dynamisme du territoire
- évolution des marchés de collecte et de traitement du fait de la révision estimée des marchés (+4%) et d'une prévision d'augmentation des tonnages collectés (+3%)
- hausse du coût des prestations de lavage des Conteneurs Semi Enterrés, colonnes et bacs compte tenu des nouvelles installations notamment à Montboucher.

L'année 2019 permettra également de réaliser les actions suivantes :

- optimisation de la collecte des déchets sur Montélimar avec la suppression des points noirs ;
- distribution d'une nouvelle corbeille de tri auprès des administrations pour relancer le geste de tri des papiers ;
- poursuite des actions de sensibilisation ;
- poursuite de l'optimisation de la collecte du verre, de la communication sur le tri ;
- mise en œuvre de l'extension du tri de l'ensemble des consignes plastiques à l'automne 2019.

Un programme d'investissement de 807 K€ est prévu en 2019 pour notamment la fin de l'installation des CSE à Montboucher, la création d'espaces complets de tri, permettant d'accueillir l'ensemble des déchets. Ces investissements seront financés sans faire appel à l'emprunt.

Les hypothèses retenues en fonctionnement et investissement permettent d'envisager le financement de ces dépenses **sans augmentation du taux des ordures ménagères en 2019.**

Ensuite concernant le budget des transports urbains

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la gestion du transport urbain a été confiée à l'entreprise « Les courriers Rhodaniens » avec pour objectif d'adapter l'offre aux évolutions des modes de vie et de proposer un mode de transport de qualité.

Le budget 2019 sera préparé avec les hypothèses suivantes :

- évolution des bases de versement transport de +2% ;
- prise en compte de l'adaptation du service notamment sur Cléon et les Tourrettes
- intégration dans la DSP des services scolaires spéciaux.

Des crédits seront également prévus en investissement (577 000 €) dont 407 000 € pour les travaux d'accessibilité.

Les projections financières permettent de vérifier que le budget peut être équilibré sans augmentation du taux du versement transport en 2019.

Par conséquent, le taux de versement transport 2019 **sera identique à celui de 2018 soit 0.60%.**

Concernant le budget de l'assainissement collectif. L'agglomération a confié la gestion du service de l'assainissement collectif à la SDEI dans le cadre d'un contrat d'affermage.

Le projet de territoire prévoit 28,7 millions d'euros dont 20 millions de crédits nouveaux pour la réalisation de travaux de modernisation de l'assainissement sur l'ensemble des communes.

Fin 2018, plus de 20,7 millions ont été réalisés.

En 2019, il est prévu 2,5 millions d'euros sur l'ensemble des communes.

Ces travaux seront réalisés **sans augmentation du tarif**. Le tarif de 1.789 € HT reste identique à celui de 2018.

Pour finir, le budget de l'assainissement non collectif

En 2018, il avait été décidé l'embauche d'un technicien afin de réaliser 600 contrôles de bon fonctionnement par an. Cette nouvelle recette devait permettre d'équilibrer le budget.

Cependant, compte tenu de la suppression de la prime d'épuration versée par l'agence de l'eau, l'embauche n'a pas été réalisée car la dépense aurait trop fortement grevé le budget.

L'année 2019 devra donc permettre de réfléchir aux solutions à envisager pour équilibrer ce budget :

- hausse des tarifs ;
- harmonisation du mode de gestion et consolidation du budget assainissement collectif et non collectif ;
- partage des frais de personnel avec le budget assainissement collectif.

Le budget 2019 sera donc équilibré grâce à l'excédent antérieur. A compter de 2020, si rien n'est fait, le budget présenterait une section de fonctionnement déficitaire.

En conclusion, Les orientations 2019 traduisent la volonté de l'agglomération de poursuivre ses efforts d'optimisation de ses ressources. Elle pourra ainsi continuer à rendre des services de qualité à ses habitants qui sont de plus en plus nombreux, et réaliser les investissements prévus au projet de territoire et décidés par les 26 communes membres.

23.4 millions seront ainsi injectés dans l'économie locale en 2019 dont 13,6 millions de crédits nouveaux. En même temps, l'ensemble des taux d'imposition et les tarifs de l'assainissement collectif et non collectif restent stables. »

Mme Catherine COUTARD :

« Il est un peu normal que le quasi dernier discours de débat d'orientation budgétaire commence dans ses préliminaires comme une campagne électorale, mais nous devrions quand même essayer de garder un ton en rapport avec l'assemblée et une durée des échanges sur ces questions qui soit nette sans que vous abreuviiez vos opposants, avec lesquels je ne partage pas beaucoup d'options politiques de fond, mais moi depuis plus longtemps que vous, parce que si mes souvenirs sont bons au moment de l'élection législative, je pense que vous auriez donné beaucoup pour être le candidat de La République En Marche.

Je le disais, nos différences d'options ne peuvent pas laisser penser que je veuille absolument les défendre, mais je trouve presque rassurant que vous soyez avec eux presque plus violent qu'avec moi par moments. Il est indiqué ainsi que vous ne réservez pas ce traitement seulement à la femme de gauche que je suis, comme vous avez l'habitude de le souligner, mais que vous le réservez à tous ceux qui osent un jour ou l'autre élever la voix contre vos options ou vos agissements, ce qui dénote plus sur votre comportement que sur le fond du débat que nous avons eu.

Sur la présentation du débat d'orientation budgétaire, j'ai bien entendu la conclusion et l'auto satisfecit sur l'optimisation des ressources et le résultat de qualité pour nos concitoyens, mais je ne pense pas qu'il faille le voir comme cela.

À l'évidence, la présentation que vous nous faites et les orientations qui sont les vôtres depuis maintenant plus de quatre ans et que vous proposez de prolonger pour la cinquième année, ne sont mises ni en perspective ni avec une vision d'avenir et ressemblent plus pour ce qui est des choix d'investissement à des choix à très court terme, mais sur des choix de fonctionnement à des choix très idéologiques.

Je voudrais illustrer ce propos de quelques exemples. Ici aussi, c'est vrai à Montélimar, mais également à l'Agglomération, on confond plan pluriannuel et historique des investissements.

Je le répète, pour ceux qui en douteraient, un plan pluriannuel d'investissement, c'est un plan pluriannuel qui s'étale de cette année, 2019, aux cinq années qui viennent. Or, ce qui nous est présenté est un rappel de ce qui a été fait depuis 2015 ou 2016 et nous allons jusqu'en 2020 « sur la pointe des pieds ». C'est donc dire que les perspectives sont compliquées. Ce n'est pas seulement vrai au moment où vous pourriez laisser la main aux futures majorités, mais c'est vrai de tout temps et cette présentation sur plusieurs années vous a été extorquée par la Cour régionale des comptes.

Dans cette marche à courte vue, dans cette politique à la petite semaine, nous avons du mal à voir les réussites de ce projet pour l'Agglomération tel qu'il avait été présenté. Nous voyons plutôt tout ce qui dysfonctionne.

Quel a été et quel est, puisque c'était dans les ambitions initiales, le développement formidable des transports collectifs, l'ambition très nette que nous devrions avoir pour les déplacements doux ? Quelle est la politique ferroviaire pour laquelle vous vous obstinez à n'avoir « les yeux de Chimène » que pour une gare d'Allan qui ne verra pas le jour pendant que la desserte quotidienne de notre bassin de vie se dégrade ?

L'économie pour qui, pour le coup, vous n'avez que « les yeux de Chimène », non pas pour la gare, mais pour Amazon, la FNAC ou autre KFC, mais pour lesquels artisans, PMI et PME peinent à trouver un soutien réel, sans parler des commerçants qui bien entendu sont devenus, pour un certain nombre, vos ennemis jurés ayant eu l'audace, comme je le disais au début, de lever l'oreille ou le petit doigt pour exprimer un désaccord et de se retrouver fichés et détestés. Pourtant ce sont les PMI/PME, artisans et commerçants qui font l'essentiel de créations d'emplois de ce pays et qui donc devraient le faire dans notre bassin de vie.

Quand effectivement, Amazon peut éventuellement annoncer quelques dizaines d'emplois, ou même quelques centaines lorsque l'on confond emplois à l'année et embauches sur les trois dernières semaines de l'année, les artisans et commerçants, PME/PMI certes eux ne créent que deux, trois, cinq ou dix emplois, mais ils le font par dizaines et par centaines et au final sur des emplois bien plus pérennes.

Je me suis déjà longuement exprimée sur la question du tourisme en indiquant à quel point quatre directeurs successifs, une absence d'ambition, une gestion plus que problématique de la fusion des deux offices du tourisme, etc. empêchent le développement touristique de notre territoire et par conséquent, l'atout économique que cela représente. Nous pouvons rajouter les retards à la base de loisirs avec une association de pêcheurs. J'entendais notre collègue d'Ancône indiquer qu'il fallait que nous soyons attentifs au pétanquodrome qui vient répondre aux besoins de 650 licenciés. Outre le fait qu'il existe déjà beaucoup de lieux pour jouer à la pétanque, la construction d'un édifice fermé était peut-être une nécessité. Je dois avouer que je n'en suis pas tout à fait certaine pensant que par moments les genoux de nos enfants peuvent bien affronter le Mistral, c'est de la sorte que nous grandissons et il n'est pas nécessaire de les protéger indéfiniment. Cependant, admettons qu'il y ait un projet derrière cela, ce qui resterait encore à prouver ! 650 licenciés représentent bien moins que les plus de 1 800 licenciés pêcheurs avec lesquels nous cherchons encore un accord pour leur accès à la base de loisirs lorsqu'elle rouvrira ses portes. Par conséquent, il y a là aussi deux poids et deux mesures. 1 850 ne représentent que trois fois le nombre de joueurs de pétanque.

Sur la base de loisirs et puis sur les ambitions même sociales qui pourtant étaient inscrites également dans votre projet initial où si peu de choses ont été faites, où le CCAS montilien est anémique et où nous ne voyons pas l'ombre d'un CCAS communautaire prendre un relais ambitieux, cela va sans dire.

J'ai déjà parlé de la gare d'Allan qui n'est pas seulement un mirage derrière lequel nous courons et qui nous fait perdre à la fois de l'énergie, du temps, de l'argent en études et qui nous fait détourner le regard de ce qui serait nécessaire, comme je l'ai dit pour la desserte ferrée, c'est aussi comme pour l'Envol une perte d'argent sec.

Vous avez sans doute tous vu dans les décisions communautaires de la fin de ce Conseil que l'avocat qui va essayer de nous sortir de l'ornière dans laquelle nous nous sommes mis en signant la convention de l'Envol va nous coûter au maximum, et je sens que nous atteindrons le maximum, 21 000 € TTC, une bagatelle et ceci ne représente que les honoraires de l'avocat, je le rappelle ! Cette somme viendra en plus de ce que nous donnerons au détenteur de cette convention.

Reviendrons-nous sur les retards, la disproportion et l'actuelle encore difficulté à fonctionner du Palais des Congrès, les retards, les dysfonctionnements et une absence d'ambition puisque je crois que nous n'avons eu, nous en avons eu sur le périmètre, que peu de discussions sur le fond du SCoT et nous verrons ce que donnera la réalisation du théâtre. Il est encore un peu tôt pour s'exprimer sur le fond des travaux et le financement final.

C'est pour cela que par rapport au pétanquodrome, sur la question de ce que cela nous coûtera, j'invite à être d'une prudence de Sioux parce qu'entre le budget annoncé, notre relative incapacité à aller chercher toutes les subventions que nous pourrions avoir, ce qui est une grande caractéristique du territoire, je pense que nous serons sans doute bien largement au-dessus de ce qui est écrit sur le papier.

Mais voilà, nous continuons quand même à être en précampagne électorale et par conséquent, les investissements de cette année ont triplé par rapport à ceux de l'année dernière, l'année d'avant, etc. Cependant, même en faisant tripler l'investissement, voilà où nous en sommes. C'est pour cela que sonnante et trébuchante, cela confirmera ce que je vous dis sur tout ce que nous n'avons pas fait alors que cela était annoncé dans votre plan, si tant est que nous en partagions les orientations, ce qui n'est en plus pas mon cas. Tout mis bout à bout, sur quatre ans, nous avons investi 46 %, c'est-à-dire pas encore la moitié des dépenses que nous avons imaginé faire au service de notre territoire, de son développement et de la qualité de la vie de ses habitants alors même que si je sais compter, quatre années représentent 66 % du temps du mandat.

Nous sommes très en deçà de ce qui avait été annoncé. Peut-être que tant mieux puisque toutes les dépenses n'étaient pas forcément indispensables. Cependant, je pense que tout retard à l'investissement sur ce territoire est un retard que finalement nous payerons de façon dramatique un jour ou l'autre sur la vie économique, sur l'attractivité du territoire et sur l'ensemble des services que nous devons rendre.

Pour finir, petite anecdote, je suis très favorable à deux choses. La première, il faut arriver à trouver dans vos propositions de la période quelques éléments positifs. J'ai appris en commission qu'il y avait une étude Epora sur les friches industrielles sur la ZAC Nord de Montélimar, au moins. Tant mieux, c'est une bonne initiative. Il est à mon sens extrêmement important, pour préserver de l'urbanisation les terres agricoles, d'aller voir dans ce qui est déjà urbanisé, ce qui peut être utilisé en faveur du développement économique de notre territoire. J'espère avoir bien compris ce qu'il en était.

La seconde chose à laquelle je suis favorable concerne le cadre de l'amélioration du pouvoir d'achat des salariés de l'Agglomération, c'est-à-dire l'augmentation du ticket-restaurant de 1 €. Je ne peux quand même pas m'empêcher de constater qu'on augmente de 1 € le ticket-restaurant à un an des élections municipales et territoriales et que cela a, comme pour l'augmentation des investissements, une petite allure de précampagne.

Voilà pour ce débat d'orientation budgétaire sur lequel indéniablement, nous pouvons à la fois vous donner satisfaction de la continuité, vous ne changez pas d'idée, mais d'une relative incapacité à mettre en œuvre même vos propres priorités. »

M. Bruno ALMORIC :

« Mme COUTARD, à vous entendre, tout est négatif, tout est noir, l'Agglomération de Montélimar ne ferait donc rien de positif. Nous pourrions ne pas en être étonnés lorsque nous savons que ce que vous venez de dire relève d'un débat « montelo-montilien ». Cependant, nous sommes 26 communes dans l'Agglomération et pas seulement la ville centre.

Mme COUTARD, je voudrais vous dire que personnellement, et je ne crois pas être le seul dans les 26 communes autres que Montélimar à être agacé de n'entendre que des critiques sur l'action de notre Agglomération et ainsi nourrir les pages de la presse uniquement par des interventions négatives.

Je suis étonné, Mme COUTARD, que vous n'accordiez pas plus de place à tout ce qui se fait pour l'économie dans notre agglomération. 320 entreprises ont été accueillies sur notre territoire pour l'année N-1. Étonné que vous ne parliez jamais de tout ce qui se fait dans le domaine culturel. Je ne vais pas tout passer en revue parce que nous n'allons pas capitaliser le micro trop longtemps uniquement sur ce débat. Cependant, ne serait-ce que notre festival qui d'année en année, que ce soit le In ou le Off, attire de très nombreux visiteurs et spectateurs. Toujours dans le domaine culturel, vous n'avez pas dit un seul mot, et pourtant j'avais cru à un moment, voici quelques années, que vous étiez favorable à ce que le théâtre soit rénové. Nous investissons beaucoup sur le théâtre pour que ce nouveau théâtre puisse accueillir non plus 220 spectateurs, ce qui était la jauge antérieure, mais 460, ce qui sera la jauge future. Étonné que vous ne disiez mot de notre base de loisirs qui pourtant, si nous n'avions rien fait, et vous auriez eu raison de le souligner, n'était pas dans un bon état. Nous investissons beaucoup dans ce projet aussi. Étonné que vous ne disiez mot de ce que nous faisons pour la véloroute voie verte, ce que nous avons fait et ce que nous sommes prêts à faire pour aller au-delà de La Bâtie, en direction de l'est, donc de Dieulefit.

Étonné encore, Mme COUTARD, que vous ne disiez mot sur les 21 M€ que nous avons investis pour l'assainissement. C'est une chose qui ne se voit pas, l'assainissement, c'est en souterrain, mais cela rend de grands services aux concitoyens de notre agglomération. Je pourrais ainsi poursuivre la liste.

Cependant, je voudrais vous dire qu'au sein de notre agglomération, à de très rares exceptions près, nous arrivons à travailler en consensus. Accessoirement, le Président n'y est pas pour rien. Un seul exemple pour ne pas rallonger, la loi sur l'eau qui nous est imposée par la loi NOTRe, entre autres, obligera l'Agglomération au 1^{er} janvier 2020, si rien n'est fait d'ici là sur le plan de la loi, à transférer cette compétence des communes à l'Agglomération.

Devant la quasi-unanimité des membres du bureau, le Président a souhaité, à plusieurs reprises déjà, encore ce soir avant le Conseil communautaire, que nous ne nous précipitions pas pour avancer dans le règlement de ce transfert au 1^{er} janvier prochain.

Je ne voudrais pas plus allonger, mais je voulais dire, et vous l'avez compris, que je suis vraiment agacé de n'entendre que du négatif sur notre Agglomération alors que si nous faisons l'équilibre, bien évidemment tout n'est pas parfait, et lorsque nous regardons ce qui se passe dans les autres intercommunalités de notre département, je puis vous dire que nous devrions être au contraire en première page et en positif de semaine en semaine. »

Monsieur le Président :

« Je voudrais apporter quelques réponses et vous donner quelques réactions par rapport votre intervention, Mme COUTARD, puisque j'ai été visé. Vous dites « vous auriez donné beaucoup pour être candidat de La République En Marche aux dernières élections législatives » et vous ajoutez « c'est la femme de gauche, que vous êtes, qui le dit ». Vous pouvez vous raconter des choses qui sont fausses, mais lorsque vous le faites devant moi, Mme COUTARD, permettez-moi de réagir.

Pour ma part, la loyauté, la fidélité dans l'engagement politique et le respect des engagements veulent dire quelque chose. Mon choix à l'élection présidentielle et aux élections législatives a été de soutenir le candidat de la droite et du centre. Je l'ai fait avec détermination, avec conviction et je ne suis pas allé sourire aux chimères, mot que vous avez utilisé plusieurs fois ce soir, qui étaient ceux de La République En Marche. Par rapport à mes engagements et à mes convictions politiques, je fais preuve de loyauté et je ne suis pas, par rapport à certains, opportuniste politique et récupérateur de victoires éphémères.

Je voudrais aussi vous répondre. Vous avez dit qu'exprimer un désaccord me faisait réagir, mais c'est bien normal, Mme COUTARD ! J'ai des convictions, je porte des projets, je porte des politiques et lorsque l'on n'est pas d'accord avec moi, j'ai aussi le droit de réagir et de dire pourquoi je ne suis pas d'accord avec ceux qui s'opposent à moi.

Votre vision de la démocratie serait : on propose des projets et les opposants auraient libre court à expliquer pourquoi, comme vient de dire Bruno ALMORIC, rien n'irait et tous les choix faits seraient mauvais. Cependant, dans une démocratie, on a le droit de débattre, on a le droit de ne pas être d'accord. Cela étant, chacun a son tempérament. Oui, j'ai du caractère. Oui, j'ai du tempérament et lorsque l'on n'est pas d'accord avec moi, je fais valoir mes arguments et c'est bien légitime. Je crois que vous êtes aussi faite ainsi.

Vous nous dites que la politique que nous menons est une politique à petite vue. Je pense que vous avez une petite vue sur notre projet de territoire. Il est vrai que je partage votre réaction, le début de notre Conseil communautaire a été au ras des pâquerettes. Si vous pensez que le sujet qui préoccupe les 67 000 habitants de notre territoire est de savoir si un parti politique a pu bénéficier d'une salle et pas d'une autre. Enfin, nous ne sommes pas au niveau des enjeux.

Les enjeux dont nous parlons sont dans un projet de territoire qui produit des résultats. Certes, moi comme vous, j'aimerais qu'ils soient encore meilleurs. Cependant, les résultats aujourd'hui sont concrets : plus de population sur notre territoire, plus d'entreprises qui décident de s'installer et des leaders mondiaux qui ont choisi de s'installer à Montélimar. Oui, je suis fier qu'Amazon ait choisi de s'installer sur notre territoire parce que cette entreprise a reconnu qu'il y avait des savoir-faire et une main-d'œuvre de qualité et déterminée.

Cela vous fait sourire, Mme COUTARD, mais quand je me rends chez Amazon, je vois que les Montiliens qui y travaillent sont fiers d'y travailler pour une très large majorité. Cependant, comme ici, il y a toujours des individus qui ne sont jamais contents de ce qui se passe et qui critiquent toujours.

Les équipements structurants se trouvant sur notre territoire sont nombreux ainsi que les services à la population. L'ensemble des Vice-Présidents qui m'entourent ainsi que celles et ceux qui ont des délégations pourraient décliner l'ensemble des services qui existent : la petite enfance, les centres de loisirs, le sport, les transports et bien d'autres.

Toutefois, je pense que sur la mobilité et sur la santé, je l'ai dit et je l'ai exprimé devant les collègues lorsque nous avons eu à réfléchir et à faire la prospective sur le prochain projet de territoire, il faut que nous allions encore plus loin. Ce que nous avons fait n'est pas suffisant. Oui, la gare d'Allan est indispensable pour structurer notre territoire et je le réaffirme et le redis. De plus, une majorité large de notre exécutif soutient cette position. Concernant l'aide à la personne, nous devons aujourd'hui restructurer notre offre d'aide. Le vieillissement de la population, les déserts médicaux qui s'implantent doivent nous conduire à être plus actifs sur ces sujets.

Alors oui, Bruno ALMORIC a raison, si nous passons notre temps à expliquer que rien ne va, que les personnes qui mènent les politiques et qui ont été choisies et élues démocratiquement ne sont pas les bonnes, font n'importe quoi, sont toujours en train d'aller à l'encontre de ce qui est le bon sens, je ne peux pas être d'accord avec vous. De plus, je ne suis pas le seul, Mme COUTARD. Lorsque nous additionnons le nombre de fois où vous avez été élue et le nombre de fois où je l'ai été, je pense qu'un de nous deux est plus sur la voie de l'erreur que l'autre.

Sur le projet de l'Envol, bien sûr que nous avons désigné un avocat, je m'y étais engagé parce que nous avons fait un choix politique. Quel est ce choix politique ? Il est de dire que nous allons favoriser l'action Cœur de ville et le développement des commerces dans le centre-ville

de Montélimar. Nous ne pouvons pas mener en même temps un développement de grande distribution et soutenir le centre-ville. Nous avons donc pris la décision, et je l'assume, de dire qu'il fallait que nous renoncions à ce projet en l'état et dans le temps puisque tant que l'action Cœur de ville, qui durera jusqu'en 2022, n'aura pas produit des effets, nous avons décidé de geler tout développement de moyenne et grande distribution. Oui, c'est une décision politique forte et je l'assume.

Vous avez donc une vision très négative. Cela fait maintenant près de 20 ans que je vous écoute vous lamenter sans cesse et critiquer, Mme COUTARD. Moi, je pense et j'espère que nous rentrons dans une période où nous allons devoir convaincre nos administrés que l'action politique et l'action publique ont du sens.

Le Gouvernement actuel et le Président de la République ont dénigré ce qu'étaient les élus locaux, ce qu'étaient les Présidents d'agglomérations, les Présidents de communautés de communes et leurs représentants, ce qu'étaient les départements et les régions et demain, il faudra faire autrement.

Bien sûr qu'il existe un besoin d'évolution. Cependant, nous avons bien vu ce que donnaient la vieille politique et la nouvelle. Je pense que ce ne sont que des mots, que cela ne produit rien de bon et qu'il faut à la fois trouver des compétences, de l'expérience, mais également de la dynamique et du savoir-faire pour que nous puissions à 26, et c'est important, ne pas nous affronter, mais mettre en synergie nos compétences et nos ambitions pour avoir un projet cohérent, cohérent au niveau de l'Agglomération, mais cohérent bien au-delà.

Le SCoT est un enjeu très important. Dans les semaines qui viennent, nous allons le mettre en œuvre. Nous parlerons des sujets de mobilité, de santé, d'éducation, de culture ainsi que des questions qui touchent la désertification médicale. Lorsque nous regardons au niveau de l'Agglomération, nous sommes peut-être mieux lotis que ce qui se passe dans les Baronnies ou dans l'Ardèche, mais aujourd'hui, nous sommes bien moins lotis sur certains sujets que ce qui se passe dans d'autres agglomérations et dans d'autres métropoles.

Oui, nous sommes nombreux à avoir de l'ambition sur ce territoire et nous ne pouvons nous satisfaire que d'entendre perpétuellement des critiques de ceux qui n'ont jamais engagé de politique publique et n'ont toujours fait qu'être des opposants ou des personnes qui critiquent. Je m'associe donc à ce que vient de dire Bruno ALMORIC et ce que beaucoup de mes collègues pensent également. »

M. Alain CSIKEL :

« Je vais essayer d'être court. Je ne veux pas monopoliser le temps, même si je partage beaucoup de points de vue de Mme COUTARD. Je vais simplement vous faire une remarque et vous poser une question.

Le premier point est une remarque concernant la démocratie au sein de l'Agglomération. Il y a des commissions. Nous participons à quelques-unes d'entre elles parce que nous sommes peu nombreux et lorsque celles-ci ont lieu en même temps, nous devons choisir. J'ai donc choisi l'urbanisme.

En commission, nous discutons de différents sujets, ce qui est fort intéressant. Nous votons et nous donnons notre avis. Ensuite, au Conseil communautaire suivant, le 17 décembre, nous nous apercevons que ce que nous avons discuté en commission est balayé parce qu'il y a eu une réunion intermédiaire, ce que je peux comprendre, sans que qui que ce soit ait été informé du changement de position. Cela est scandaleux !

Le second point est une question à propos de la rémunération des 502 agents. Page 21, je ne comprends pas le graphe où je vois que cette rémunération est partagée en traitements, heures supplémentaires et avantages en nature. 82,7 % sont des avantages en nature. Pourrais-je avoir une explication à cet effet, s'il vous plaît ? Merci. »

Monsieur le Président :

« Ce que vous avez vu dans le graphe, ce sont les traitements et non les avantages en nature. »

M. CSIKEL, afin que nous soyons bien d'accord sur le mode de fonctionnement de notre agglomération, les commissions émettent des avis consultatifs. Ce ne sont pas les commissions qui décident. Le bureau fait des arbitrages et c'est le Conseil communautaire qui décide. »

M. Alain CSIKEL :

« Vous auriez pu informer le Conseil que la commission avait donné un avis contraire, cela aurait été la moindre des choses, et non pas le faire en cachette. »

Monsieur le Président :

« Je ne vois pas de quel sujet vous parlez. Je ne suis pas au courant. »

M. Régis QUANQUIN :

« J'ai deux remarques qui seront peut-être un peu négatives et trois propositions à vous faire, lesquelles seront plus positives. Je serai peut-être un peu long, car nous sommes dans un grand débat et j'en profite. »

Première remarque, comme moi, vous avez noté que c'est Franck REYNIER qui invite pour les vœux du Conseil municipal de Montélimar, que c'est Franck REYNIER qui invite pour les vœux du Conseil communautaire, que c'est Franck REYNIER qui s'explique dans la presse. Bref, Franck REYNIER occupe beaucoup d'espace. Ceci peut relever de l'anecdote, excepté que cette personnalisation de la fonction et cette verticalité de la gouvernance sont bien réelles, peut-être profitables à l'individu, mais nuisibles pour la collectivité.

À ce titre, l'Envol est emblématique. On ne sait pas qui a sollicité l'autre. Toujours est-il que le Président de l'Agglomération, Maire de Montélimar, présente à la Ville de Montélimar puis à l'Agglomération, avec quelques péripéties, le projet de la SODEC. C'est toujours Franck REYNIER qui négocie le contrat avec l'aménageur et l'Envol a des allures de combat de seigneurs locaux. Les flèches du commissaire enquêteur et les impératifs de l'action Cœur de ville ont eu raison de la compétition d'un autre âge. De plus, nous apprenons maintenant que le contexte a changé, que c'est encore Franck REYNIER qui n'a plus confiance et qui va négocier le contrat de sortie.

Un minimum de démocratie participative et d'écoute de beaucoup d'acteurs du territoire, qui ne sont pas tous des élus d'opposition municipale, nous aurait évité bien des ennuis. 11 M€ à la Ville de Montélimar pour une liaison nord-est qui n'a pas fait la preuve de son efficacité, au moins 1 M€ de dédit pour l'Agglomération, sans compter les effets collatéraux sur le centre ancien et le retard dans l'action Cœur de ville qui, enfin, est prioritaire. Que d'énergie perdue ! Nous ne pouvons pas dire que ce soit la gloire d'un territoire à énergie positive.

Autre priorité, autre exemple, la gare d'Allan, combien d'années ? J'étais né, mais pas encore élu. Trois ministres en exercice et un Député-Maire Président d'agglomération n'arrivent pas à convaincre la SNCF de la pertinence du projet. C'est la faute des « écolos » ! Ils ne sont plus là, les ministres non plus, le député non plus et l'État se désengage. La SNCF reparle de nouvelles études. Que disent ces études ? Pour le service rendu, quels arrêts, quels horaires, quelles destinations ? Nous avons des perspectives, du possible, mais rien de réaliste. Lorsque nous voyons ce qui se passe à Valence TGV, nous pouvons avoir des inquiétudes.

En revanche pour la construction et le foncier, c'est chiffré et peut-être moins cher que prévu. Bonne nouvelle ! Peut-être que M. REYNIER va proposer la maîtrise d'ouvrage de cette gare à l'Agglomération et mieux maîtriser la ZAC qui va avec, l'ouverture à la construction des terres agricoles, l'étalement urbain, les zones d'activité, le logement de standing, de préférence, mais c'est compliqué, tout cela est la marque indélébile de l'action politique de Franck REYNIER que le préfet a jugé insoutenable socialement, économiquement et écologiquement.

Je noterai au passage que cette gare d'Allan devient Montélimar Portes de Provence. Les axes sont commercialisés par la SPL où une personne cumule les fonctions d'Adjoint aux affaires économiques à Montélimar, de Vice-Président à l'économie à l'Agglomération, de Président de la SPL et de Directeur général de la SPL. J'aimerais savoir si M. le Président de la SPL peut me donner aujourd'hui le déficit de la SPL que je n'ai pas pu obtenir au Conseil municipal de Montélimar. Une personne encore est adjointe à l'urbanisme à Montélimar et en charge du logement, de l'aménagement du territoire, de la planification urbaine à l'Agglomération, peut-être un peu plus, je ne sais pas, je n'ai pas tout noté tout à l'heure. Verticalité, personnalisation, quand tu nous tiens ! Ce sont sûrement des adeptes du circuit court pour plus d'efficacité, bien sûr.

Nous sommes toujours dans un grand débat et je ferai une deuxième remarque d'ordre plus général. Des esprits avertis ont sûrement noté qu'en 2017 la Finlande a expérimenté un revenu de base sans contrepartie pour des chômeurs. Elle a comparé sur 18 mois le taux d'insertion professionnelle des chômeurs avec revenu universel et ceux sans revenu universel. Pour ceux sans revenu, le taux d'insertion est de 42,85 % et pour ceux avec revenu, le taux d'insertion est de 43,7 %. En raison d'un bénéfice peu significatif dans les taux d'insertion des chômeurs, l'expérience a été abandonnée. Pourtant la même étude faisait apparaître que le revenu universel avait été efficace pour améliorer le bien-être et la santé des chômeurs.

Je dois dire ici que cette information m'a profondément interpellé. Quel sens nos sociétés donnent-elles à l'action politique ? Lorsque nous débattons d'orientation budgétaire, qu'allons-nous privilégier, le bien-être et la santé des personnes ou l'employabilité de ces personnes ? Lorsque j'entends sur les ronds-points qu'un écart de 50 € à la fin du mois peut déstabiliser une personne, une famille, je me dis qu'il y a une urgence sociale à traiter. Et lorsque j'entends des jeunes de 15-17 ans crier aux adultes que nous sommes, je cite « j'en veux aux personnes responsables d'erreurs qui ont aggravé le changement climatique, mais qui persistent dans leurs choix égoïstes ». Je cite encore « quand je serai grand, je voudrais être vivant ». Je me dis qu'il y a une urgence climatique et environnementale à secourir.

Alors oui, nous avons un territoire attractif. Montélimar aura bientôt 40 000 habitants peut-être, deuxième ville de la Drôme. Est-ce une victoire ? À y regarder de plus près, ce sont les retraités qui augmentent. Les actifs, 35-45 ans, diminuent. Si l'emploi s'améliore peut-être, c'est la pauvreté qui augmente, 19 %, particulièrement chez les 39-49 ans. La priorité à l'emploi ne suffit pas. La politique économique qui est menée n'atteint pas son objectif social. L'insertion par le travail ne paye pas assez.

Alors, c'est vrai, M. ALMORIC, l'Agglomération fait des choses, vous avez raison, dans bien des domaines, la petite enfance, le périscolaire, l'assainissement, les transports. C'est bien ! Nous sommes un territoire à énergie positive. C'est aussi très bien ! Je regrette d'ailleurs que Mme BRUNEL-MAILLET ne soit pas présente ce soir. J'aurais aimé savoir si le laboratoire des énergies Sud Rhône-Alpes était toujours à Montélimar et quelles étaient les actions réalisées en 2018 et celles prévues en 2019. Je ne suis pas arrivé à les trouver. Ce serait à mon sens intéressant.

Alors, M. REYNIER, le contexte a changé, c'est vrai. Cependant, je pense qu'il faut dire « stop ». Assez sur la gare d'Allan, le train est passé, assez d'étalements urbains, de réserves foncières, achevons ce qui est commencé !

Le PLH mérite mieux que de la peinture sur les façades. Surtout, l'Agglomération peut faire mieux pour participer au défi social et environnemental et je vous fais trois propositions. La première consiste à investir dans l'agriculture. Vous voulez des réserves foncières, c'est là qu'il faut les mettre, le foncier est déterminant pour favoriser l'implantation des jeunes agriculteurs et plus particulièrement le maraîchage et la culture biologique. L'agriculture perd du terrain et des bras tous les jours. Rendez les terres destinées aux zones d'activité qui ne verront pas le jour. C'est vital pour nous, nous ne pouvons plus en perdre.

La deuxième proposition serait d'économiser l'énergie. Dans les logements, je pense qu'il serait préférable de payer l'isolation plutôt que les façades. L'un peut aller avec l'autre. Economiser l'énergie par la mobilité : deux voies cyclables traversent l'agglomération, la ViaRhôna et la

véloroute voie verte Roubion-Jabron. Il est possible de réaliser des itinéraires qui relient Montboucher et Châteauneuf aux collèges, lycées et entreprises de Montélimar. Il y a de quoi faire des économies.

La troisième proposition consiste à réduire les déchets en menant des opérations « territoire zéro déchet » en ciblant des quartiers et des populations à éduquer pour consommer différemment. Ces actions sont accessibles aux moyens de l'Agglomération. Elles ont des effets rapides sur le pouvoir d'achat, sur le climat et l'environnement, sur la santé et le bien-être.

Pour finir, je laisserai la parole aux jeunes, 15-17 ans, ce n'est pas rien ! « Et un ! Et deux ! Et trois degrés, c'est un crime contre l'humanité ! ». Je cite encore « nos formations ne répondent pas aux enjeux actuels. Pourquoi faire des études si nous n'avons pas de futur ? » Ils ont 15-17 ans, ils ne voient pas le futur. Les jeunes, nous sommes la première génération à faire face au changement climatique et la dernière capable d'agir. Si cela ne nous fait pas réagir, l'action politique est bien malade. »

Mme Catherine COUTARD :

« Effectivement ayant déjà été fort longue, je n'ai peut-être pas, et j'en donne quitus à M. ALMORIC, redis ce que je ne crois pas manquer de dire sur un certain nombre d'actions, sur l'accueil de la petite enfance à laquelle je pense que votre travail personnel, par exemple, a beaucoup fait pour convaincre un Président de la communauté de communes à l'époque qui n'était vraiment pas favorable à cela. Je m'en souviens très bien et nous retrouverons les comptes rendus des conseils municipaux de Montélimar où il m'expliquait que l'accueil des enfants n'était pas une priorité. Vous avez donc beaucoup fait pour le convaincre, tant mieux, et je me suis toujours exprimée dans cette assemblée pour dire à quel point c'était un point positif de l'action de la collectivité. Idem sur tout le travail qui avait été fait, malheureusement un peu réduit à néant sur l'accueil du périscolaire.

Je crois avoir dit, par exemple sur la question culturelle, que je ne partageais pas votre enthousiasme pour le festival In. Cependant, le festival Off irrigue notre territoire, rencontre une aspiration populaire, nourrit des villages et à l'évidence, c'est un succès et je crois l'avoir dit ici.

Néanmoins, nous ne pouvons pas tout répéter. Lorsque nous en sommes au débat d'orientation budgétaire, nous ne pouvons pas laisser dire comme si ce n'était rien du tout, c'est-à-dire l'échec majeur, l'échec tout à fait dramatique du projet principal de ce mandat qui est l'Envol. Régis QUANQUIN l'a très bien dit. Je comprends que cela vous agace, M. ALMORIC, mais ce n'est pas moi qui vous agace, c'est l'échec qui vous agace et l'échec, c'est le Président qui le porte, comme Régis QUANQUIN l'a parfaitement bien dit, c'est le Président qui le porte sur ses épaules. Cela est agaçant, je le comprends, mais ne vous en prenez pas à moi si cet échec vous agace. C'est au Président qu'il faut s'en prendre parce que c'est lui qui le porte. Il l'a d'ailleurs toujours dit. C'est lui qui a choisi et le lieu et le sujet et le développement, etc. C'est donc un échec qui agace et je le comprends.

Je sais bien que d'avoir raison trop tôt, ou d'avoir dit avant d'autres que ce projet allait à la catastrophe peut donner le sentiment que l'on est toujours dans la négation. Cependant, je l'ai dit l'autre jour, quand je défends un sujet avec passion quelques fois, ce n'est pas parce que je veux embêter le Président, mais parce que je pense que pour l'intérêt de la collectivité, ce n'est pas un bon choix.

Il se trouve que les faits sur l'Envol m'ont donné raison, nous ont donné raison. Nous sommes suffisamment nombreux à être montés au créneau, commerçants et habitants de la zone. Nous avons fait une pétition qui a couvert l'ensemble des 26 communes et qui a été massivement signée. Oui, c'est donc agaçant, mais je n'en porte pas la responsabilité.

J'aurais aimé que vous m'écoutez plus tôt et que nous ne soyons pas insérés dans cet échec que nous ne pouvons pas passer en pertes et profits comme s'il s'agissait d'une toute petite chose. Nous avons perdu du temps, nous perdons de l'argent, nous allons en perdre beaucoup et

pendant ce temps, nous ne faisons pas autre chose. De plus, nous allons recommencer avec la gare d'Allan. De la même manière, nous nous obstinons sur quelque chose qui à l'évidence va dans le mur.

J'ai fait des propositions sur le ferroviaire. Je n'ai pas été que dans le négatif. Je ne suis pas écoutée, mais avouez que je pourrais m'agacer aussi et pourtant, je suis là, je continue à essayer de proposer. Il y a une articulation. Tout le monde sait qu'il y a une gare TER à la gare TGV de Montélimar. Si des navettes étaient mises en place, nous ne serions qu'à une demi-heure en train de la gare TGV. Nous pourrions y être, en articulation fine, 24 fois par jour, comme c'est le cas pour Valence centre. Admettons que nous n'ayons que 12 navettes directes d'une demi-heure pour la gare TGV, nous pourrions avoir toutes les directions possibles, non seulement Paris, mais également Barcelone, Lille, Bruxelles. Je l'ai dit et répété, c'est une solution d'évidence, c'est une solution qui ne coûte pas cher, c'est une solution qu'il fallait négocier avec la SNCF plutôt que de s'acharner sur la gare d'Allan. Oui, il est vrai que je pourrais aussi m'agacer que cette évidente solution de bon sens ne soit pas entendue. Néanmoins, je ne m'agace pas, je la repropose et c'est une proposition positive, ce n'est pas une proposition négative, c'est une proposition de solution pour une meilleure desserte ferrée.

Je ne vais pas tout reprendre. Il est vrai que nous nous connaissons peut-être un peu trop. Avant de conclure, je voudrais revenir sur deux petites choses. La première est que si ce travail à 26 communes était aussi convivial que vous le dites, c'est M. CARRERA qui aurait la compétence SCoT au nom de l'Agglomération, au nom de ces 26 communes soudées et tellement enthousiastes, nous reconnaitrions sa compétence de Maire élu avec les voix de son village et il porterait notre vision du territoire, et non pas l'élu à l'urbanisme de la ville centre de Montélimar.

S'il y avait la confiance encore aujourd'hui entre la population et le Président de l'Agglomération, également Maire de Montélimar, celui-ci n'aurait pas été battu de façon leste, pourrait-on dire, battu dès le premier tour aux élections législatives de 2017. Celui-ci ne serait pas obligé aujourd'hui dans la politique montilienne de retourner sa veste à la fois sur le centre-ville ou sur les déplacements vélo. »

M. Karim OUMEDDOUR :

« Merci, Monsieur le Président.

Ma question concerne le patrimoine. En introduction, vous avez parlé de rénovation du gymnase des Alexis, pages 30 et 31, concernant le vivre ensemble ou le patrimoine, dans les investissements 2019, vous n'en parlez plus. Ensuite page 33, dans le tableau du programme pluriannuel d'investissement, je vois inscrit 200 000 € en 2019 est 732 800 € en 2020, soit 1 M€ et aucun descriptif en pages 30 et 31. Pouvez-vous me donner des précisions sur ce projet ? »

Monsieur le Président :

« Il y a eu effectivement, et vous le savez bien, quelques décisions qui nous ont conduits à ne pas construire une salle supplémentaire à côté de la halle des sports puisque le projet porté ne donnait pas satisfaction aux usagers. J'avais d'ailleurs demandé à l'époque à mon Vice-Président de pouvoir concerter avec les associations et il m'avait confirmé et confirmé au bureau qu'il était préférable de ne pas réaliser cette salle, mais de revoir le projet, projet qui a pour ambition de remettre aux normes d'une part, l'accessibilité au handicap et beaucoup d'autres choses et de réaliser ces travaux structurants pour redonner un peu de nouveauté à cet équipement. Il y a donc 200 000 € d'études et le reste correspond aux travaux qui seront enclenchés. Néanmoins, à l'heure où nous parlons, les procédures n'ont pas encore été lancées pour les attributions de marchés, etc. Il est donc prévu que les travaux démarrent dès que cela sera possible, mais cela prendra probablement plus de temps que ce que j'ai souhaité au début. »

M. Karim OUMEDDOUR :

« De ce fait, vous êtes revenu sur votre décision de ne pas lancer les travaux avant la fin du mandat ? »

Monsieur le Président :

« Non. Aujourd'hui, nous lançons les études et les tranches de travaux qui seront possibles. Une fois que nous aurons fait les études et autres, l'année 2019 sera bien entamée et c'est plutôt sur l'exercice 2020 que les travaux seront réalisés. Toutefois, ce qui me préoccupe, ce ne sont pas les travaux, mais la mise à disposition aux usagers et je doute, et c'est pour cela que c'est inscrit ainsi, que cette mise à disposition se fasse avant 2020, peut-être même fin 2020. »

M. Karim OUMEDDOUR :

« Une dernière question sur le PPI, pour la Maison de la danse, il est inscrit 700 000 € en 2020. Pourquoi l'inscrire ? »

Monsieur le Président :

« Oui, nous aurions pu effectivement l'enlever au vu du projet qui n'a pas su convaincre le bureau, vous le savez bien, projet qui devra être repris, et je le souhaite, dans le cadre d'un nouveau projet de territoire afin qu'il soit organisé différemment sur son fonctionnement et sa gouvernance et qu'il soit capable de convaincre les autres communes de son intérêt, ce qui n'a pas été le cas sur ce mandat et j'en suis déçu. »

M. Hervé ANDÉOL :

« Il est donc proposé au Conseil communautaire de procéder au vote du débat d'orientation budgétaire sur la base du rapport ci-annexé précédemment exposé. »

M. Régis QUANQUIN :

« Nous prenons acte et nous disons que le débat a bien eu lieu. »

Monsieur le Président :

« Nous votons pour prendre acte que le débat a bien eu lieu. Comme je l'ai indiqué au Conseil municipal, effectivement à une époque, nous n'avions pas à voter, mais nous devons voter pour bien entériner et prendre acte que le débat a eu lieu. »

Mme Catherine COUTARD :

« Pour plus de clarté, nous votons que le débat a eu lieu, mais nous ne votons pas notre accord avec le contenu du rapport. »

Monsieur le Président :

« C'est la raison pour laquelle, par exemple à Montélimar, les oppositions ont voté contre ou se sont abstenues, pas parce que le débat n'avait pas eu lieu, mais pour montrer qu'elles n'étaient pas d'accord avec la position portée par la majorité. C'est assez cohérent ! »

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ (12 ABSTENTIONS) : M. K. OUMEDDOUR, M. M. SABAROT, M. S. MORIN [pouvoir à M. M. SABAROT], Mme N. ASTIER, M. J. MATTI [pouvoir à M. R. QUANQUIN], Mme C. COUTARD, M. R. QUANQUIN, M. S. CHASTAN, Mme A. MAZET [pouvoir à M. S. CHASTAN], Mme A. BIRET [pouvoir à M. A. CSIKEL], M. A. CSIKEL, M. H. FAUQUÉ [pouvoir à Mme C. COUTARD].

Monsieur le Président donne lecture des décisions communautaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45.